

**ALLOCUTION DE MONSIEUR
PIERRE MAUROY
A L'OCCASION DE
L'INSTALLATION OFFICIELLE
DU CONSEIL COMMUNAL
DE CONCERTATION
HOTEL DE VILLE
(SAMEDI 16 NOVEMBRE 1996)**

Monsieur Michel FALISE, Adjoint au Maire de
Lille délégué à la Démocratie participative,
Président délégué du Conseil Communal de
Concertation,

Mesdames et Messieurs les Adjoints au
Maire Présidents de Conseils de quartiers et
Conseillers Municipaux,

Monsieur Régis CAILLAU, Secrétaire Général
de la Ville de Lille,

Mesdames et Messieurs les Secrétaires-
Généraux Adjointes et Cadres de la Ville de
Lille,

Mesdames et Messieurs les Membres du
Conseil Communal de Concertation,

Mesdames et Messieurs,

Nous ouvrons ce matin,
solennellement et publiquement, un
chapitre particulièrement important de
notre Histoire municipale, et peut-être
même de l'Histoire de notre ville.

J'ai en effet aujourd'hui l'honneur d'installer officiellement le Conseil Communal de Concertation de Lille, qui est le premier en France, et marquera une étape très significative et exemplaire de notre vie démocratique.

En vous saluant, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal de Concertation, je salue l'ensemble de la population lilloise, qui peut légitimement se reconnaître en vous.

Les 120 représentants associatifs, consulaires, syndicaux et institutionnels qui constituent ce nouvel organe consultatif, nous offrent en effet une exceptionnelle photographie de notre cité, des enjeux qui la caractérisent, et des défis qu'elle veut relever, au moment où nous allons changer de siècle, et même de millénaire.

La composition du Conseil Communal de Concertation, équilibrée et très diverse, est un instantané du développement actuel et futur de Lille, de ses contrastes et de ses énergies multiples, citoyennes, sociales, économiques, commerçantes, culturelles, syndicales ou universitaires.

D'ores et déjà, les Lillois peuvent être satisfaits de l'existence et de la pluralité d'un tel organisme, qui regroupe en son sein des représentants des chambres patronales et des syndicats, de l'enseignement public et privé, mais également des mouvements humanitaires, citoyens et de défense des Droits de l'Homme, des associations d'insertion par l'économique, d'expression des chômeurs, d'action sociale de proximité ou de préservation de notre cadre de vie, pour ne citer que quelques exemples.

Les 120 membres du Conseil Communal de Concertation ont la volonté de travailler ensemble au service de Lille et de ses habitants, sans exclusive et dans le respect de leurs convictions respectives, au delà de considérations partisans ou idéologiques qui seraient ici hors de propos.

*Lille a un
Conseil municipal phlippe - c'est un désastre
à car c'est la faillite de l'État ! -*

Ainsi, Lille se montre une fois
encore novatrice, comme elle l'a fait
depuis au moins vingt ans dans de
nombreux domaines, qu'il s'agisse de la
citoyenneté ou de la solidarité.

→ Vous êtes, cher Michel Falise,
l'artisan passionné et méthodique de
cette réussite, et je vous en rends
publiquement hommage.

Il y a presque dix-huit mois, vous
avez en effet rejoint l'équipe municipale
que j'avais l'honneur de présenter aux
Lillois, pour continuer et amplifier l'action
entreprise au cours des précédents
mandats.

Chacun le sait, j'ai placé ce
nouveau mandat sous le signe du
renforcement de la concertation et de la
participation de nos concitoyens aux
décisions qui les concernent.

Votre personnalité incontestée, ce que vous avez entrepris au cours de votre carrière prestigieuse, enfin votre souci de l'humain et de l'approfondissement de la réflexion sociale et citoyenne, vous désignaient naturellement pour cette mission exigeante et complexe.

Vous nous rappellerez dans quelques instants les différentes étapes qui ont précédé cette installation officielle, et les ambitions immédiates que vous assignez au Conseil Communal de Concertation.

Pour ma part, je veux souligner la rigueur et l'intelligence avec lesquelles vous avez agi. Vous l'avez fait avec un évident souci de concertation et d'attention envers vos nombreux interlocuteurs, mais également en parfaite harmonie avec vos collègues du Conseil Municipal.

Je vous en remercie et vous félicite d'avoir su si rapidement, alors que vous n'étiez pas issu du monde politique, trouver et consolider les indispensables repères de votre action.

de nos concours,
Soyez assuré du soutien et de l'encouragement des Elus municipaux, et du concours de notre Administration communale, représentée aujourd'hui ~~au~~ ~~plus haut niveau~~ par Monsieur Régis Caillau, Secrétaire Général de la Ville de Lille.

Le Conseil Communal de Concertation, le CCC, comme, j'en suis sûr, on prendra rapidement l'habitude de le nommer, trouvera sous le Beffroi l'appui et la logistique nécessaires à ses activités, qui s'inscrivent dans une continuité démocratique déjà marquée par le développement des conseils de quartier.

En effet, Mesdames et Messieurs, dans notre terre du Nord, celle des Beffrois et des libertés communales, la démocratie ne se paie pas de simples mots, mais se nourrit d'actions authentiques.

C'est à Lille qu'ont été créés il y a plus de vingt ans les premiers conseils de quartier, sous l'autorité du Recteur Guy Debeyre, pour favoriser l'expression des habitants et la prise en compte de leurs attentes les plus proches et les plus quotidiennes.

Je salue d'ailleurs les Conseillers de quartier qui sont parmi nous ce matin.

Progressivement, l'ouverture des 10 mairies décentralisées, l'accroissement des compétences et des moyens donnés aux Conseils de quartier, ont permis de très nombreuses réalisations, au bénéfice de la population.

De l'avis général, le bilan de la Décentralisation Municipale est très positif. Il a contribué au développement équilibré de notre ville.

Avec Bernard Roman, Raymond Vaillant et vous-même, Michel Falise, nous avons, dès le début de ce mandat, et comme nous nous y étions engagés, encore amplifié cette autonomie de fonctionnement, en modifiant la procédure de désignation des 270 conseillers de quartier.

Ils seront désormais systématiquement consultés sur les sujets intéressant leur quartier, avant examen par le Conseil Municipal. En outre, les Conseils de quartier disposeront dès l'année prochaine d'un véritable budget décentralisé

RCU
qui's amais

Cette Décentralisation Municipale réussie à Lille a sans aucun doute inspiré l'action que j'ai entreprise, lorsque j'étais Premier ministre, au service cette fois de la Décentralisation nationale.

Là encore, nous avons voulu renforcer la démocratie locale, permettre l'expression des compétences et des volontés de nos concitoyens, dans leur commune, leur département ou leur région.

Colloque à Lille
Transmis
Toulouze

Quinze ans après sa mise en oeuvre, la Décentralisation, même s'il lui faut désormais trouver un nouvel élan, est un acquis incontestable que personne ne songe sérieusement à remettre en cause.

C'est encore à Lille qu'a été imaginée l'une des actions les plus concrètes de lutte contre l'exclusion d'une partie de nos concitoyens, le Plan Lillois d'Insertion par l'Economique.

Cette initiative, dont Pierre de Saintignon est la cheville ouvrière, a été largement reproduite dans plusieurs centaines de villes de notre pays, car elle apporte en effet une vraie réponse au plus grand drame de notre société: le non-emploi.

Notre but, comme Saintignon, par son rôle et ses actions, coordonne et amplifie les actions dans le domaine

Or, lutter pour l'emploi, l'insertion et la dignité sociale, refuser l'exclusion, n'est-ce pas d'abord agir pour la démocratie et la citoyenneté ? Pour ma part, j'en suis certain.

Je n'oublie pas non plus les Commissions Extra-municipales que nous avons mises en place pour réunir les Elus, les fonctionnaires municipaux et des partenaires et interlocuteurs extérieurs, afin d'évoquer les projets de la Ville avant leur examen public.

Par exemple, avec 1^{er} Jaurès, Adjoint au Maire, dans le cadre de la circulation et de l'habitat -

Enfin, Lille a une longue tradition associative. Avec la création prochaine d'une Maison des Associations, qui constitue également l'un des objectifs de ce mandat, nous établirons un véritable partenariat entre la Municipalité et le monde associatif, dont l'activité a besoin d'être soutenue concrètement pour se pérenniser.

Une ville dont le secteur associatif est développé, est une ville qui a des projets et des ambitions. Les associations représentent d'ailleurs, comme vous le savez, près de 60% des 120 sièges du Conseil Communal de Concertation, ce qui en montre bien l'importance et l'audience, parmi les forces vives lilloises.

L'ensemble de ces actions répond à une exigence permanente: nous voulons dialoguer avec les Lillois, débattre et décider ensemble, en faisant vivre réellement notre citoyenneté commune.

Cet échange constant est devenu un enjeu majeur pour nos institutions. Si la démocratie représentative, incarnée par les élections et la légitimité des Elus municipaux, est un socle, la démocratie participative est en effet l'oeuvre que nous créons chaque jour collectivement pour consolider ces fondations.

Nous avons tous conscience que les modes de décision et de concertation ont profondément évolué depuis quelques décennies, et que notre démocratie est suffisamment adulte pour être plurielle, dans une société qui a également considérablement changé.

Ce dialogue et cette participation constituent à mon sens la meilleure réponse à la tentation des extrémismes, que certains entretiennent au nom d'un
supposé rejet de la politique, et d'une
incompréhension entre les citoyens et
leurs représentants.

sans facteur

à eux

~~Pour ma part, je considère qu'il ne s'agit pas d'un rejet, mais d'une volonté de débattre différemment.~~

Le Conseil Communal de Concertation, que nous avons défini comme " un lieu permanent et structuré de dialogue et d'écoute mutuelle entre les pouvoirs publics municipaux et l'ensemble des forces vives de la société lilloise ", sera donc l'un des principaux outils de ce débat.

1 en tout cas /E

Ses réflexions, ses avis et ses propositions enrichiront les décisions des Elus municipaux, selon une procédure de fonctionnement que ~~vous~~ nous expliquerez^a, Monsieur ~~Adjoint~~^{Adjoint}, Falise.

D'ores et déjà, j'invite le Conseil Communal de Concertation à engager une réflexion sur deux thèmes majeurs:

- Les modes de partenariats nouveaux pouvant être développés entre la Ville de Lille et le secteur associatif.

- L'examen préalable des Plans Locaux d'Action que nous allons engager dans les domaines de l'environnement et du cadre de vie, du logement et de l'habitat social, de l'enfance et de la famille, enfin de la culture, du sport et du tourisme.

Comme vous pouvez en juger, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal de Concertation de Lille, ce sont des préoccupations et des sujets de réflexion particulièrement proches des attentes quotidiennes des Lillois.

Nous avons tous effectivement la même grande ambition: faire de la cité l'espace où chacun de nous s'épanouira, rencontrera ses concitoyens et dialoguera avec eux.

Les femmes et les hommes qui vivaient hier dans la cité-Etat grecque ou la ville franche moyenâgeuse, étaient-ils si différents de nous, qui bâtissons méthodiquement, difficilement parfois, nos villes du XXIème siècle ?

La ville n'est pas uniquement ce lieu d'insécurité ou d'inégalités économiques et sociales que l'on décrit souvent complaisamment. Avec ses deux

Elle est aussi, surtout et d'abord, le lieu de l'agora et du polis, de l'échange et de l'enrichissement mutuels, de l'espoir d'une vie plus ardente et forte pour nombre de gens.

C'est ce rêve et ce destin
communs que nous allons désormais
imaginer tous ensemble.

imaginer tous ensemble.

L'homme dans le vide n'est pas dans un lieu idéal
et habituel - la ville, symbole de civilisation, est
figée de courages, de créations, de souvenirs. Elle
est l'illustration d'une société avec sa réalité, toute une
douceur et sa douceur, elle est passionnante.

**Première Assemblée plénière
du Conseil Communal de Concertation de Lille**

- Samedi 16 novembre 1996 -

Allocution de M. Michel FALISE,
Adjoint au Maire délégué à la Démocratie participative
et au Conseil Communal de Concertation

Monsieur le Maire,
Mes Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,

Dans le long travail de promotion de la démocratie locale qui a caractérisé votre engagement politique, vous avez voulu, Monsieur le Maire, franchir une nouvelle étape en instaurant ce Conseil Communal de Concertation que vous installez aujourd'hui. Après, comme vous l'avez rappelé, un long processus d'échanges et de maturation, nous voici prêts les uns et les autres à prendre notre place dans cette structure forte, durable, et patiemment élaborée ; prêts aussi à lui donner vie, qualité, pertinence et surtout capacité de service. Nous sommes heureux et honorés de cette responsabilité à laquelle vous nous conviez, et nous voudrions vous dire toute notre reconnaissance pour avoir exprimé de façon aussi tenace et innovante, votre volonté de rapprocher la population du Beffroi et le Beffroi de la population.

Rapprocher population et Beffroi, avancer en démocratie participative : au-delà des formules séduisantes, il s'agit bien d'une exigence essentielle au développement de notre société. Et cela pour deux raisons simples et étroitement imbriquées l'une à l'autre. : parce que la population y aspire, et parce que le Beffroi en a besoin.

La population y aspire. Elle sait certes qu'elle dispose, par le droit de vote, de la source ultime du pouvoir. Elle sait qu'ayant élu des représentants, elle leur a confié les responsabilités du Bien Commun, qu'ils assument avec le concours compétent de l'Administration. Elle sait qu'il lui est possible à travers les partis politiques, l'opinion, les multiples formes d'organisation professionnelle et sociale, de chercher à orienter l'exercice du pouvoir ou, en tout cas, de défendre auprès de lui ses intérêts particuliers. Tout cela, c'est la démocratie représentative, indirecte, qui reste le socle essentiel de notre vie collective. Tout cela est précieux, indispensable, inaliénable, et pourtant ne suffit pas. Car les défis que nous affrontons sont tellement redoutables, les problèmes tellement complexes et évolutifs, les lieux d'exercice du pouvoir tellement perçus comme distants, voire opaques, que, très vite, après les élections, la plupart des citoyens se sentent éloignés, perdus, en quelque sorte dessaisis, par la force des choses, de la capacité de pouvoir que leur donne la démocratie.

Beaucoup alors se réfugient dans le repli, l'individualisme, le rejet du politique... avec tous les risques que cela comporte pour l'avenir de la démocratie. D'autres, au contraire, et ils sont nombreux je crois dans notre ville, ne se satisfont pas de cette résignation. Ils cherchent à comprendre, à agir là où ils sont. Proches des terrains d'action, de leur complexité, de leur diversité, ils demandent à être compris, soutenus, rassemblés et fortifiés dans cette préoccupation qui les anime, d'être acteurs à part entière dans la construction de la cité. A partir sans doute de la parcelle d'engagement et d'influence qui est la leur, mais avec en perspective l'ensemble de la cité. Ceux-là sont, plus que des électeurs, des citoyens. Ce sont ceux-là d'abord qu'il importe de rassembler, animer, mettre en synergies, mobiliser afin qu'ensemble, sous la cohérence et l'animation des pouvoirs publics, ils se réapproprient la préoccupation de la cité ; qu'ils en deviennent à part entière partenaires et constructeurs ; qu'ils diffusent et développent, au-delà d'eux-mêmes, dans tous les lieux de résignation et de repli, cette volonté d'engagement citoyen.

Telle est, à mon sens, cette aspiration de la population à se rapprocher du Beffroi, et qui marque notre présence au Conseil Communal de Concertation. Réciproquement, comme je l'ai indiqué il y a un instant, le Beffroi lui-même a besoin de ce rapprochement. Non pas seulement pour répondre à un souci légitime des Lilloises et Lillois, mais aussi et surtout, pour mieux assumer ses responsabilités dans la cité. Une ville comme la nôtre rassemble et exprime tous les problèmes de notre société, qu'ils soient économiques, sociaux, culturels, et que l'origine en soit internationale, nationale ou locale. Il nous faut, à tous, par rapport à ces problèmes, penser global et agir local. Cela exige une connaissance précise de terrains complexes, évolutifs, très diversifiés et en même temps très étroitement imbriqués. Et quelles que soient les compétences et la capacité d'écoute des élus et de l'Administration, ces derniers ne peuvent, à eux seuls, ni bien connaître et avec suffisamment de précision et de rapidité les questions qui se présentent à eux, ni agir à leur sujet avec toute l'ampleur et l'efficacité nécessaires. Seuls, il ne le peuvent ; eux aussi ont besoin des autres ; des autres, c'est-à-dire des multiples acteurs de notre société lilloise, de leurs compétences, de leurs conseils, de leur engagement. La tâche des pouvoirs publics n'en est pas réduite pour autant, mais au contraire élargie. Plus que commander, ils doivent aujourd'hui rassembler, catalyser, animer. S'ils entendent - et c'est bien là le sens de leur mission - agir pour les citoyens, ils doivent de plus en plus agir avec les citoyens.

"Agir avec les citoyens", c'est bien là l'ambition de la démocratie participative, qui fortifie et enrichit la démocratie représentative, socle de nos institutions. C'est cette perspective qui nous rassemble et, vous l'avez souligné, Monsieur le Maire, le Conseil Communal de Concertation constitue une importante avancée dans ce sens. Il n'en est pas la seule, certes, et d'autres voies dans notre ville ont déjà été ouvertes dans le passé, nous en bénéficions aujourd'hui, d'autres le seront dans l'avenir.

L'originalité, et par conséquent le surplus de services que l'on peut attendre de ce Conseil, se situent sur plusieurs points. La plupart vous sont déjà familiers puisque vous avez accepté de vous y associer et il me suffit de les évoquer brièvement. C'est le fait par exemple, que nous représentions ici, non pas des personnes physiques, mais des engagements collectifs - associations, syndicats, organisations professionnelles et sociales - ; le fait que nous soyons issus de toute la diversité de la société lilloise, et ce dans une répartition de sièges qui correspond aux champs d'intervention de la municipalité ; le fait que la majorité des organisations ici présentes n'aient pas été désignées d'office mais soient issues d'un processus de concertation ou d'élection, à charge bien sûr pour celles qui sont élues d'assurer le rôle de relais entre leurs mandants et le Conseil Communal de Concertation. Au-delà de ces caractéristiques, j'insisterai personnellement sur deux points qui me paraissent essentiels, et auxquels nous devons nous montrer particulièrement attentifs : d'une part, l'exigence d'ouverture et de travail en transversalité, d'autre part, la nécessaire articulation avec les pouvoirs municipaux.

L'exigence d'ouverture tout d'abord. Nous sommes ici pour nous saisir **ensemble** des questions qui concernent nos concitoyens, et proposer des actions et services qui peuvent y répondre. La plupart de ces questions comportent plusieurs dimensions, relèvent de plusieurs instances, ne peuvent donc être abordées valablement sous un angle qui se prétendrait exclusif et isolé des autres points de vues. C'est au contraire par un travail transversal, dans lequel s'imbriquent et s'enrichissent des perspectives complémentaires - économiques, sociales, culturelles, financières, politiques, etc... - que nous avons les meilleures chances d'être efficaces et utiles. C'est donc bien dans une logique de réseau, souple, pragmatique, lié à des problèmes plus qu'à des structures administratives, que nous devons travailler. C'est pour cette raison que nous avons prévu des Commissions permanentes suffisamment larges pour accueillir en leur sein une grande diversité d'expériences ; que nous n'excluons pas de confier simultanément la même question à des Commissions différentes ; que des groupes de travail particuliers pourront être mis en place selon les opportunités. Tout cela devra favoriser notre découverte mutuelle en tant qu'acteurs de la cité et nous permettre d'être plus pertinents dans nos avis et propositions. Cela impliquera bien entendu de nous tous, la volonté d'ouverture nécessaire à cette approche transversale. Chacun de nous est ici pour exprimer sans doute sa spécificité et ses préoccupations, mais aussi et surtout, pour accueillir celles des autres, et devenir ainsi, **avec eux et grâce à eux**, quelqu'un qui porte à son niveau l'ensemble des problèmes auxquels nous serons confrontés.

Une deuxième exigence qui devra caractériser notre fonctionnement, sera celle de la bonne articulation avec les pouvoirs publics municipaux : élus et responsables administratifs. Lieu d'études et de propositions, le Conseil Communal de Concertation est un organisme consultatif, qui ne doit d'aucune façon chercher à se substituer aux instances de décision instaurées par la loi et fondées sur le suffrage universel. Mais notre Conseil Communal de Concertation ne peut pour autant, sous peine de disqualification rapide, ignorer ces instances et cheminer uniquement dans un parallélisme qui ne connaîtrait pas de points de convergence et de coopération. Le Conseil Communal de Concertation doit être en mesure d'entendre les élus et les responsables administratifs, de discuter avec eux, de répondre aux questions qu'ils lui poseraient, et ces instances de décision, à leur tour, doivent se prêter à ce dialogue, et donner aux travaux du Conseil Communal de Concertation les informations, l'attention, la coopération qu'ils appellent. A ce prix nous pourrons - comme C.C.C. et sans aucun pouvoir politique de décision -, développer progressivement une véritable capacité de service, un authentique pouvoir d'influence au sens le plus fort et le plus transparent du terme. C'est pour cette raison que c'est bien notre Maire, premier magistrat de la commune et élu, qui exerce la présidence de ce Conseil, et qu'à son défaut, c'est un autre élu, en l'occurrence votre serviteur, qui en assume la responsabilité.

C'est dans le même esprit d'articulation efficace, dans le respect de la spécificité de chacun, que les travaux préparatoires à la mise en place de ce Conseil ont été menés en étroite concertation avec l'ensemble des élus et des responsables administratifs, et que nous aurons à mettre au point les pratiques de coopération du Conseil Communal de Concertation avec les diverses instances de la politique et de la gestion municipales. Ce même esprit de coopération s'imposera également vis-à-vis des autres lieux municipaux, consultatifs ou décentralisés, tels que les Conseils de Quartier ou les Commissions extra municipales spécialisées dans un domaine déterminé. Pour un organisme collectif à vocation globale tel que le nôtre - sorte de Conseil Economique et Social à l'échelle municipale -, deux pièges doivent être évités ; le premier est celui de la confusion avec le pouvoir des élus, dont il ne serait qu'un prolongement factice - les textes qui ont été votés écartent, je crois, cette éventualité, qu'il s'agisse de la composition de notre Conseil, des modes de désignation de ses membres, de son pouvoir d'auto-saisine...- ; le second piège serait de fonctionner complètement à côté des pouvoirs municipaux, en quelque sorte "en roue libre", sans réelle possibilité d'embrayage de la proposition sur la décision. Ce second piège, nous avons également voulu l'éviter. Il appartiendra, aux uns et aux autres, de concilier au mieux, dans la pratique, le respect des spécificités et les indispensables et fécondes coopérations.

Notre mission est ainsi bien définie : développer une coopération durable, à la fois globale et différenciée, entre les responsables publics de la Ville et l'ensemble des acteurs collectifs, oeuvrant au service des Lilloises et des Lillois. Et cela dans une perspective qui dépasse le cadre de nos murs car LILLE est aussi le coeur de la métropole et la capitale de la région. Pour assurer cette mission, nos structures se mettent en place. Dans quelques minutes, nous élirons le premier puis le deuxième Vice-Président de notre Assemblée plénière. Nous avons reçu les candidatures de :

- *Monsieur Bernard CAIGNET, Chargé de Mission Départemental à l'Accessibilité - Association des Paralysés de France (SOLIDARITE - "Personnes handicapées").*
- *Monsieur Jacques DESIDERI, Secrétaire Général de la CFDT de l'agglomération lilloise (ECONOMIE - COMMERCE - EMPLOI - "Syndicats").*
- *Monsieur Bruno DELAVAL, Directeur Régional de l'URIOPSS (SOLIDARITE - Institution désignée ès qualité).*
- *Monsieur André DUPON, Directeur Général de "Vitamine T" (ECONOMIE - COMMERCE - EMPLOI - "Entreprises d'insertion").*
- *Madame Viviane SIMON, Présidente de l'Association "Dialogue" (Culture - "Lecture").*

Vous serez invités à échanger entre vous, au cours de l'interruption de séance, en vue de porter le meilleur vote possible pour cette désignation. Le calendrier des premières réunions des diverses Commissions a également été établi, il se trouve dans vos dossiers. Vous êtes invités, dès aujourd'hui, à vous inscrire à une ou, au maximum, à deux Commissions. Je préciserai tout-à-l'heure quelques indications sur le déroulement des réunions des Commissions, et je vous indique dès maintenant qu'un moment essentiel de ces rencontres sera l'élection des Présidents de Commissions, lesquels six Présidents constitueront avec les deux Vice-Présidents et moi-même, le Bureau de notre Assemblée, dont le rôle sera décisif pour le bon déroulement de nos activités.

Il nous reste maintenant à nous mettre au travail, à inscrire dans les faits notre ambition de service. Cela impliquera de chacun d'entre nous, la volonté de s'exprimer et de s'engager, y compris par des propositions écrites puisque seuls les textes votés par l'Assemblée plénière ou par le Bureau engageront notre Conseil. Mais cela demandera tout autant la capacité d'écoute, et par conséquent la capacité de se taire, car le silence, de façon paradoxale, est lui aussi une condition essentielle d'un vrai dialogue. Cela impliquera de porter ensemble une attention privilégiée à la voix des "sans voix", aux aspirations et demandes souvent non formulées de ceux qui restent en dehors ou à la marge de la vie de la cité. Nous devons nous stimuler, nous aider les uns les autres à dépasser nos enfermements, nos slogans, nos langues de bois ; à reconnaître lucidement tout ce qui nous différencie, et parfois nous opposera, mais en cherchant d'abord obstinément ce qui nous réunit : notre participation responsable au service de nos concitoyens.

En créant le Conseil Communal de Concertation, vous avez, Monsieur le Maire, adressé aux Lillois cette célèbre interpellation du Président KENNEDY, nous nous en souvenons : "Ne vous demandez pas ce que les Etats-Unis peuvent faire pour vous, mais ce que vous pouvez faire pour les Etats-Unis. Ne vous demandez pas ce que la Ville de LILLE peut faire pour vous, mais d'abord ce que vous pouvez faire, vous, pour vos concitoyens". Face aux défis, aux changements, à la complexité du monde d'aujourd'hui, il n'y a finalement que deux issues : le repli - devenir plus solitaire -, ou l'engagement - accepter d'être plus solidaire -. Plus solitaire ou plus solidaire, c'est autour de ce dilemme que se jouera finalement notre avenir commun. En participant au Conseil Communal de Concertation, en y investissant notre temps, nos dynamismes, nos créativité, nous choisissons avec vous la solidarité.

Je vous remercie.

